DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route.

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1, Vu les travaux d'alimentation basse tension pour un raccordement électrique au n° 25 Rue Emile Zola à réaliser par l'entreprise RESEELEC—32 Rue Denis Papin – BP 70 059 - 62510 ARQUES,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le stationnement sera interdit au droit des travaux au n° 31 Rue Emile Zola le Vendredi 04 Août 2023 au Lundi 09 Octobre 2023.

<u>Article 2</u>: Un balisage de chantier chaussée rétrécie aura lieu ainsi qu'une interdiction de stationnement devant le numéro concerné et les numéros voisins.

<u>Article 3</u>: La pose des panneaux conformes à la réglementation sera assurée par l'entreprise RESELEC.

Article 4:

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres.
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de

Lumbres,

- Monsieur le Directeur de l'entreprise RESEELEC,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 26 Juin 2023.

Le Maire,

Joëlle DELRUE

Acte rendu exécutoire le 2 9 JUIN 2023